



Objet : Journée de maladie monnayables versées à titre d'allocation de retraite

Au moment de la démission pour retraite, une enseignante ou un enseignant peut demander que le montant représentant le solde de ses journées de maladie monnayables soit entièrement ou partiellement déposé pour son REER. Il suffit de faire parvenir une lettre précisant le montant à mettre en REER. La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe utilise dès lors un code de paiement qui exempte d'impôts et de toutes les autres déductions de ce montant établi.

Dès le dépôt de ce montant dans le compte de la personne retraitée, elle doit à son tour le transférer en REER.

Exemple d'une formule de demande :

| |
|--|
| <p>JOURNÉES DE MALADIE MONNAYABLES VERSÉES À TITRE D'ALLOCATION DE RETRAITE</p> <p>Date : _____</p> <p>Nom : _____ Matricule : 800 00 _____</p> <p>Au dépôt du montant représentant le solde de mes journées de maladie monnayables, je vous demande de m'exempter d'impôts et de toutes les autres déductions pour le montant total <input type="checkbox"/> ou pour la somme de _____ \$ que je transférerai en REER.</p> <p>_____ Signature Adresse</p> |
|--|